



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ ADMISSION CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
SESSION 2025**

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu la délibération du jury en date du 06 février 2026 et sur sa proposition,

ARRÊTE

Article 1er : Sont admis au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2025 – les candidats dont les noms suivent :

BATAILLON Corinne
BILLET Julie
BINDEL-FRIGAU Sylvia
BOSC Nadège
CLEMENT Matis
COUHERT Françoise
FALL Julie
GALLET Régis
GELMO Karine

FOURGASSIE Marie-Eve
GLEVAREC Mai
KADI Djamel
MEZAACHE Abdelaziz
MOKHTAAR Karim
OEMMART Mohamed
SOLLE Laurine
STURM Bénédicte
SYLVESTRE-PANTHET Isabelle

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 06 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle